

**Décision n° 2020-0500**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 4 mai 2020**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**l’opérateur Iovox Ltd**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 12-0791 en date du 13 septembre 2012 attestant du dépôt par l’opérateur Iovox Ltd d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Iovox Ltd reçu le 30 avril 2020, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 11 mai 2020, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 11 mai 2022, à l'opérateur Iovox Ltd (immatriculé au registre de sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6057954) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	01 89 04	ZNE Cergy
Numéros géographiques	01 89 05	ZNE Créteil
Numéros géographiques	01 89 06	ZNE Massy
Numéros géographiques	01 89 07	ZNE Saint-Germain-en-Laye
Numéros géographiques	02 19 17	ZNE Loches
Numéros géographiques	02 58 39	ZNE Caen
Numéros géographiques	02 79 46	ZNE Rouen
Numéros géographiques	03 79 49	ZNE Montbard
Numéros géographiques	03 92 04	ZNE Saverne
Numéros géographiques	04 12 07	ZNE Avignon
Numéros géographiques	04 49 14	ZNE Prades
Numéros géographiques	04 51 12	ZNE Tarare
Numéros géographiques	05 36 69	ZNE Moissac
Numéros géographiques	05 48 14	ZNE Cognac

**Article 2.** L'opérateur Iovox Ltd acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Iovox Ltd adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse disponible sur son site internet.

**Article 5.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Iovox Ltd et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 4 mai 2020

Pour le Président et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales